

et



75 avenue de Grande Bretagne - 31300 Toulouse  
 Tél : 05 61 16 54 20 – Fax : 05 34 50 50 22  
 E-mail : [dominique.py@euro-tdm.eu](mailto:dominique.py@euro-tdm.eu)

vous propose deux journées de formation sur le thème :

## Monter un projet européen

**Du jeudi 29 novembre au  
 vendredi 30 novembre 2007**

**à l'ICAM**

**75 avenue de Grande Bretagne  
 31300 Toulouse**

**Bus** : depuis le centre ville ligne 14 ou depuis les Arènes ligne 64 en direction de Colomiers.

**Métro** : depuis la gare SNCF, prendre le métro (direction Basso Cambo) jusqu'à la station "Patte d'Oie", puis remonter l'avenue de Grande-Bretagne (10 min à pied ou par le bus 14).

**Parking gratuit.**

### Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-é constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement éventuels** devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les journées de formation :

<b>Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :</b>	
- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 3500	500 €
- de 3500 à 5000	600 €
- de 5000 à 10000	700 €
- de 10000 à 20000	800 €
- de 20000 à 50000	900 €
- de 50000 à 100000	950 €
- plus de 100000	1000 €

**Conseillers Généraux et Régionaux** 1000 €

**Les tarifs comprennent les frais de formation et les déjeuners.**

### Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

du jeudi 29 au vendredi 30 novembre 2007,  
 75 avenue de Grande Bretagne, 31000 Toulouse.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier  
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09

*Monter un projet européen,*  
 organisées par *Formation et Citoyenneté*,

Nom :  
 Prénom :  
 Adresse :

Conseil régional :  
 Conseil général :  
 Commune de :  
 Collectivité territoriale :

Signature de l'élue(e) inscrit(e) à la journée :

Code Postal :  
 Ville :  
 E-mail :  
 Fonction élective :

Nombre d'habitants  
 (pour les élus communaux) :

Signature du responsable  
 avec cachet :



## Monter un projet européen.

### Finalités de la Formation :

- Savoir monter un dossier de demande de subventions européennes, argumentaire et budget.
- Connaître les procédures de suivi administratif et financier une fois la subvention obtenue.

### Méthodes et Moyens Pédagogiques :

- Diaporama sur Vidéo projecteur.
- Remise de documents.
- Cas pratiques d'application.

### Objectifs Pédagogiques :

- Mieux connaître l'Europe à travers son évolution historique et ses Institutions communautaires.
- Se familiariser avec les fonds et programmes européens.
- S'initier et réaliser le montage de demande de subventions européennes par des cas pratiques.

### Judi 29 novembre 2007

**9h00 Accueil.**

**9h15 Mieux connaître l'Europe.**

- Les Traités constitutifs et les Institutions communautaires.
- Les programmes européens.

**10h30 Comprendre les modalités de cofinancements européens.**

- les critères d'éligibilité.
- la répartition des cofinancements.

**13h00 Déjeuner.**

**14h00 Déposer un dossier de demande de subventions européennes.**

- calendrier et étapes d'instruction.
- bons interlocuteurs et actualité.

**17h30 Fin de la première journée.**

### Vendredi 30 novembre 2007

**9h30 Elaborer son projet « de dimension européenne ».**

- Réaliser un pré-projet.
- Budgétiser son projet.

**12h00 Déjeuner.**

**14h00 Les ateliers de montage de dossiers.**

- Budget et argumentaire aux regards des critères d'éligibilité.
- Suivi administratif et financier du dossier après obtention de la subvention.

**17h30 Clôture.**

formation  
**Et** citoyenneté

Formation et Citoyenneté  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris

